

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR15.30PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 500'000.- pour le renouvellement
des infrastructures informatiques de l'Administration communale.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 26 octobre 2015.

Elle était composée de Madame Claire-Lise DETREY et de Messieurs Patrick DÉRIAZ, David GRANDJEAN, Florent MICHAUD, Walter MÜLLER, Gnanaseelan SUBRAMANIAM, Yves VUAGNIAUX et du soussigné, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de Monsieur le Syndic Jean-Daniel CARRARD et Monsieur Fermino CECCHINI, responsable informatique qui ont répondu d'une façon claire et concise concernant toutes les questions de la commission. Nous les remercions pour leurs réponses et leur disponibilité dans cet exercice.

Ce préavis est un classique, il s'agit de renouveler une partie de notre matériel informatique qui est vieillissant. La durée d'un parc informatique est estimée entre 3 et 5 ans et le matériel concerné a déjà largement passé ce cap. Les serveurs de la commune sont actuellement saturés, et il est urgent de les remplacer et d'augmenter notre capacité de stockage pour la ville.

De plus, ce nouveau système permettra d'améliorer la cadence des sauvegardes et ainsi limiter la perte d'informations et d'argent en cas de « crash de notre système ».

A cet effet, plusieurs demandes ont été effectuées auprès des fournisseurs potentiels et les services de la ville ont reçu plusieurs offres. Le montant total de ce préavis s'élève à CHF 619'000.- mais un rabais d'au moins CHF 119'000.- est espéré, ce qui correspond à la somme totale indiquée dans ce préavis. D'ailleurs cet investissement est prévu au plan des investissements.

La commission s'est penchée sur la possibilité d'externaliser la sauvegarde des données afin d'éventuellement réduire les coûts pour l'achat et la maintenance des systèmes. Le service concerné a étudié cette possibilité mais ne l'a pas retenue car elle s'avère en fin de compte plus onéreuse que celle d'utiliser des ressources internes.

Certains commissaires se sont étonnés de l'urgence de ce préavis et ont souligné que celui-ci arrivait un peu tard et que peut-être, la commune aurait pu anticiper le remplacement de ce matériel car la croissance des données à sauvegarder semble être prévisible.

En finalité, la ville a tout à gagner en procédant à ces investissements qui se révèlent nécessaires pour notre cité, pour la sécurité de notre réseau et la sauvegarde des données informatiques. Cet investissement est très important pour la bonne marche des services et pour soutenir le développement de notre ville.

Relevons que ce préavis ne concerne pas le remplacement des postes informatiques des collaborateurs qui fera l'objet d'un préavis ultérieurement.

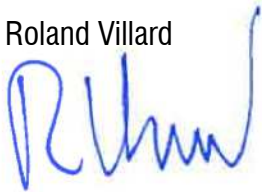
Conclusions :

La commission constate que ces investissements sont nécessaires pour la commune.

Pour garantir la sécurité, la sauvegarde des données ainsi qu'une administration efficace et sûre, nous nous devons de procéder au renouvellement du parc informatique vieillissant et saturé. C'est pour cela, qu'à l'unanimité de ses membres, la commission vous propose d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

Pour la commission

Roland Villard



Yverdon-les-Bains, le 19 novembre 2015